

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 30 janvier (30/01/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

09 – 30 janvier 2020

9. Conditions de mise à disposition des salles pour réunions publiques en période électorale

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu la délibération n° 14 du conseil municipal du 17 décembre 2019 approuvant le catalogue des tarifs 2020,

Vu les élections municipales des dimanches 15 et 22 mars 2020,

Considérant les demandes des candidats d'organiser des réunions publiques,

Considérant qu'afin de favoriser le fonctionnement démocratique des campagnes électorales et dans un souci d'égalité des candidats, il convient d'accorder la gratuité des salles municipales pour l'organisation des réunions publiques, ainsi que la mise à disposition des salles des écoles de la Ville pour l'organisation de réunions publiques de quartier.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

FAIT SIENNE la proposition de Monsieur le Maire,

DIT que la location des salles municipales se fera à titre gratuit pour les réunions publiques des candidats pendant la période pré-électorale soit du 1^{er} février 2020 au 22 mars 2020,

DIT que la municipalité mettra à disposition des candidats, pendant cette même période, les salles des écoles municipales,

DIT que ces mises à disposition se feront dans la limite des disponibilités des différents lieux.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2020

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Jean-Michel HENRYOT over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MOISSAC" at the top and "10000 MOISSAC" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Jean-Michel HENRYOT